

Séance du 12 décembre 2024 à 18 h 00 / Convocation le 6 décembre 2024

Présents :

M. René BALLART, Mme Sandrine BARAT, M. Jean-Louis BONNEMAISON, M. Cédric CASSAIGNEAU, M. Christophe DUPIN, Mme Monique FABÉ, M. Nathan LOUGARRE, Mme Silvine NICOLOSO, Mme Monique RODELLAR, M. Daniel SOUPENE.

Procuration (s) :

Mme Annie PUJOL-DURAND donne pouvoir à M. Daniel SOUPENE,

Excusé(s) non représenté(s) : Mme Anne RAZOUS

Non excusé(s) non représenté(s) : Mme Véronique BALDUCCHI, Mme Sophie PLA-BERART, M. Julien ROUY

Secrétaire de séance : Mme Monique FABÉ

Président de séance : M. Daniel SOUPENE

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 16 septembre 2024

Après lecture, le procès-verbal du 16 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

Délibérations :

2024-34 : Adhésion de la commune d'Encausse-les-Thermes au SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac

Monsieur Le Maire expose que la commune d'Encausse-les-Thermes a sollicité son adhésion à la compétence « Portage de Repas à Domicile » du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac

Après délibération, l'adhésion est approuvée

Votée à l'unanimité

2024-35 : SICASMIR – Retraits de communes membres

Monsieur le Maire expose que les communes Antignac, Escanecrabe, Labastide-Paumes, Montbernard, Montesquieu-Guittaut, Puymaurin et Roquefort-sur-Garonne ont demandé leurs retraits du SICASMIR à la date du 1^{er} juillet 2025.

Après délibération, les retraits sont approuvés

Votée à l'unanimité

2024-36 : Effacement des réseaux BT et EP/Orange sur la RD88a (Tranche 2)

Le SDEHG a réalisé un avant-projet sommaire de l'opération consistant à enfouir les réseaux basse-tension, éclairage public. Le reste à charge pour la commune sera de **15 226 €** pour la partie électricité et **18 345 €** pour la partie éclairage. Les travaux seront réalisés concomitamment avec les réseaux de télécommunication ORANGE, le montant restant à la charge de la commune de ce dernier s'élèvera à la somme de **41 250 €**.

Monsieur le Maire rappelle que le montant total des travaux est de 400 000 €, ils seront réalisés sur deux années afin de permettre deux demandes de subvention auprès du Conseil Départemental qui plafonnent leur montant à 150 000 € annuel. La 1^{ere} demande de subvention est d'ailleurs en attente d'accord.

Monsieur le Maire indique également que le Syndicat des Eaux de la Barousse va changer les vieilles canalisations en fonte. Monsieur le Maire soumet le vote de l'avant-projet avec le SDEHG, la convention avec le SDEHG et ORANGE, le reste à charge part la commune.

Votée à l'unanimité

2024-37 : Signature de l'Avenant n° 1 de la convention en matière d'instruction des actes d'Urbanisme mise à disposition du service instructeur du PETR du Pays Sud Toulousain

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 27 juillet 2015 ainsi qu'en 2022 et qu'il y a lieu, suite à des évolutions de signer une convention mise à jour avec les nouvelles normes en matière du droit des sols qui prendra effet le 01/01/2025. De plus il informe le conseil municipal que les tarifs pour un PC vont augmenter de 10 €/an soit 180 € pour l'année 2025 pour atteindre la somme de 200 € en 2027.

Monsieur le Maire demande d'approuver la reconduction de la convention de 2022 et demande de lui donner le pouvoir pour signer l'avenant n°1.

Votée à l'unanimité

2024-38 : Autorisation d'engager, de liquider, de mandater en 2025, les dépenses de fonctionnement inscrites sur le budget de l'année précédente et le quart des crédits d'investissement de 2024, avant le vote du budget primitif 2025

Comme chaque année il est nécessaire en fin d'année d'autoriser ces opérations afin que la commune puisse mandater ces dépenses jusqu'au vote du budget

Votée à l'unanimité

2024-39 : Création d'emploi Adjoint principal 1^{ère} cl. et Rédacteur Territorial

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Au vu de la loi 2023-1380 du 30/12/2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie et qui prévoit « *qu'à compter du 1^{er} janvier 2028, dans les communes de moins de 2 000 habitants, seuls des agents de catégorie B ou A pourront être nommés aux fonctions de*

secrétaire général de mairie. Les fonctionnaires territoriaux de catégorie C ne pourront donc plus être nommés sur ces fonctions à partir de cette date. »

Considérant qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade par le biais de de l'avancement à l'ancienneté. Il propose donc que notre Secrétaire de Mairie remplissant les conditions nécessaires et également par sa qualité de travail puisse accéder à ce nouveau grade.

Madame Monique RODELLAR demande la grille indiciaire, elle sera transmise à tous le Conseil Municipal.

Votée : Pour : 10 / Abstention : 1 (Mr Christophe DUPIN)

2024-40 : Décision modificative n° 3 - Virement de crédit (CHARGES DE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe qu'il convient de réajuster les comptes de charges de personnel en cette fin d'année. Pour l'année 2024, ce montant s'élève à **74,92 euros**, compte chapitre 12 (charges de personnel et frais assimilés) en section de fonctionnement (**partie dépense**).

Votée à l'unanimité

2024-41: Financement du Permis Poids Lourd personnel service technique

Cette délibération n'était pas prévue initialement à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a demandé en début de séance de la rajouter, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

Mr BONNEMAISON Benoit, lors de son entretien professionnel a fait part de son souhait de passer le permis Poids Lourd.

Cette demande est tout à fait justifiée, il en a besoin pour l'exécution de certaines tâches pour son emploi d'agent titulaire des services techniques. Pour information, son collègue possède ce permis qui avait été financé par la commune.

Ces frais ne peuvent être pris en charge par l'organisme de formation le CNFPT, Monsieur le Maire demande de bien vouloir prendre en charge le financement du permis poids lourd.

Questions diverses :

- **Travaux effectués :** Mise en place au cimetière de deux bennes de tri sélectif + création devant le cimetière de 5 places de parking.
- **Travaux envisagés :** Nettoyer et repeindre la croix de fer forgé à côté de l'église (représentant l'emplacement de l'ancien cimetière) ainsi que les portes de l'église. Le montant du devis s'élève à la somme de 3 500 € et sera soumis au budget 2025.
- **Fleurissement du village :** Ouverture d'un groupe de travail, à ce jour Mr Jean-Louis BONNEMAISON, Mme Anne RAZOUS et Mme Monique FABÉ vont travailler sur ce dossier.
- Mr Nathan LOUGARRE se propose de s'informer sur l'acquisition d'un lave-verres pour la salle polyvalente.

La séance est levée à 20h00

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Daniel SOUPENE